

# MAIRIE DE LAYRAC-SUR-TARN

## BULLETIN MUNICIPAL



n° 34



# La Gazette de Layrac

DECEMBRE 2011

## LE MOT DU MAIRE

La crise économique que traverse notre pays a des conséquences importantes pour la vie de tous les concitoyens, mais aussi sur la vie et la gestion de notre commune.

Nous savions que les dotations avaient été gelées pour 3 ans depuis le précédent budget. On nous annonce pour l'année 2012 des réductions de budget de 10%. Dans ces conditions le budget de fonctionnement est fortement impacté.

Comment préserver les services (école, petite enfance, enfance-jeunesse, voirie...) auprès de notre population rurale ? Les charges augmentent et les dotations diminuent. Peut-on demander aux ménages, souvent déjà pénalisés par la crise et les augmentations de la vie courante, de payer plus d'impôts ? Sur une petite commune comme la nôtre, l'impact sur les familles est notable, mais peu représentatif pour l'acquis budgétaire. La réforme de la taxe d'habitation qui a suivi la suppression de la taxe professionnelle, aurait dû nous favoriser : le Conseil Général ne prélevant plus sa part, la commune aurait pu garder l'intégralité des taxes perçues. Il n'en est rien puisque la commune devra reverser le solde créditeur par rapport à l'an dernier !

Le Conseil Général souffre lui aussi de cette politique de réduction des budgets. Les niveaux de subventions sont d'ores et déjà revus à la baisse, notamment pour la voirie. Or les investissements dans les collectivités donnent du travail aux entreprises, aux artisans... dans tous les domaines.

**Nos budgets communaux et intercommunaux sont obligatoirement à l'équilibre** : ce ne sont pas les collectivités qui creusent les déficits. Les communes ne peuvent pas contracter des emprunts pour alimenter le budget fonctionnement.

Malgré ce constat alarmant, nous espérons au moins conserver le niveau de services actuels et préserver la qualité de vie que nous apprécions tous.

J Bonnet

\*\*\*\*\*

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une année 2012 aussi heureuse que possible dans votre famille et votre travail.

Nous vous invitons à partager un moment de convivialité  
lors de la cérémonie des vœux,  
le dimanche 15 janvier à 11h à la salle polyvalente.

# AU FIL DU CONSEIL MUNICIPAL ...

## DÉCISIONS PRISES EN CONSEIL MUNICIPAL.

### Séance du 18 juin 2011:

#### Réformes territoriales :

A défaut de délibération, les préconisations de la Préfecture seront appliquées.

Délibérations portant sur :

#### \* la suppression des syndicats

Ceux qui nous concernent sont le SIGEP, le Syndicat Intercommunal de l'Eau de la Rive Droite du Tarn, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique, SIAH irrigation, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la vallée du Tarn

- Le SIGEP répondant aux besoins d'une population rurale par une mutualisation de moyens donne entière satisfaction aux familles pour la gestion des Ecoles, des activités petite-enfance et enfance-jeunesse. La Communauté de Communes n'a pas ces compétences ; les autres communes du canton ne fonctionnent pas sur ce modèle. Sa suppression est inenvisageable.

- le SIVU de la vallée du Tarn, le Syndicat de l'eau de la rive droite du Tarn, le SIAH irrigation, le SIAH : il est indispensable d'avoir le temps de réfléchir avec ces syndicats à une modification du fonctionnement compatible avec les besoins de proximité : notamment la présence sur le canton pour les usagers et des réunions à des horaires accessibles pour les délégués.

Vote : contre la suppression des syndicats à l'unanimité.

#### \* l'extension du périmètre de la Communauté de Communes et avis sur de futures fusions

- Bessières va rejoindre la Communauté de Communes de Villemur ce qui fera 12 409 habitants pour les 8 communes : une délibération d'adhésion de principe a été prise par la Commune de Bessières et par la CCV. Vote : Avis favorable à l'unanimité.

- Horizon 2016-2018 : Rapprochement de la future communauté de communes de Fronton avec celle de Villemur : 36 081 habitants sur 19 communes.

Vote : Avis réservé, demande de report de la décision.

#### Enquête publique concernant le projet de PLU et le Schéma Communal d'Assainissement

Enquête publique : du 27 juin au 27 juillet : 4 permanences du commissaire enquêteur, dossiers consultables aux horaires d'ouverture de la mairie et le 9 juillet de 9h à 12h.

Information :

- annonce dans 2 journaux (La Dépêche et la Gazette du Midi) : parues le 6 juin et à nouveau dans les 8 jours du début de l'enquête),
- arrêté publié sur le site le 6 juin 2011,
- affichage dans divers lieux du village,
- information dans la Gazette N° 33 distribuée le 20 juin au plus tard.

#### Questions diverses :

\* Appartements : les 2 appartements sont maintenant loués.

\* Salle polyvalente : visite périodique de contrôle du service de sécurité le 15 juin: avis défavorable renouvelé malgré quelques améliorations.

Pour une réouverture, il faut au minimum :

- refaire l'installation électrique,
- supprimer le chauffage au gaz,

- installer une ligne téléphonique.

La réhabilitation de la salle est nécessaire (plus de chauffage dans la grande salle, chauffage énergivore dans la salle du bar, stabilité au feu, accessibilité...)

\* La Société « DATA services » propose une sauvegarde sécurisée externalisée des données informatiques de la mairie. Ce service n'est pas obligatoire pour les petites communes. Proposition non retenue trop onéreuse.

Choix de sauvegarder sur disque dur externe, stocké en dehors de la Mairie.

### Séance du 30 septembre 2011 :

**Convention d'accès à l'extranet du Centre De Gestion 31** pour un accès sécurisé et personnalisé aux dossiers de carrière des agents : Voté à l'unanimité.

**Approbation du rapport annuel 2010 du SIAH du PAR de Villemur.** Rapport approuvé à l'unanimité.

**Choix du prestataire pour le passage au numérique** pour les appartements du presbytère : 3 devis : Gasparini 581,80€ ; Mosso 418€ ; Maltor 369€  
Choix de l'entreprise Maltor.

### **Travaux voirie POOL ROUTIER 2011-2012**

Prévus : Chemin des Couloms et le Chemin de Cantegril :

- Travaux sur le Chemin de Cantegril en priorité : mauvais état du chemin.
- Chemin des Couloms en 2 étapes : reprise des parties les plus endommagées.

**PLU: reprise du dossier** par le cabinet URBADOC après les préconisations du Commissaire Enquêteur et des Personnes Publiques Associées.

Le conseil municipal :

- valide les recommandations faites par le commissaire enquêteur pages 5 et 6 des Conclusions et Avis de l'Enquête publique.
- renonce à l'emplacement réservé à côté de la salle polyvalente.

### **Etude financière schéma d'assainissement :**

- Reprise des études faites par Mme Rigaud et M. Roques.
- La synthèse de ces études montre un déficit de fonctionnement annuel de l'ordre de 18 000€. (le prix du m<sup>3</sup> d'eau rejetée supérieur à 4€ : pour équilibrer, au lieu de 2€ en moyenne sur la Haute-Garonne.)

**Taxe d'aménagement :** Une nouvelle taxe d'aménagement a été instituée : elle se substitue à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 à la Taxe Locale d'Équipement (TLE), à la taxe pour le financement des conseils en architecture (TDCAUE), actuellement en vigueur.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PVR) seront abrogées.

Taux : 5% voté à l'unanimité.

### **Loyer appartement duplex**

Certains petits travaux sont à prévoir (peinture du plafond) après le départ de la locataire fin novembre et avant une nouvelle location à partir de janvier.

Loyer : 520€ + charges (base : 5,18€ du m<sup>2</sup>, en comparant avec les loyers des autres appartements)

### Séance du 18 octobre 2011 :

#### **Délibération d'approbation du Plan Local d'Urbanisme**

Vérification et présentation de tous les éléments du dossier repris après la remise du rapport d'analyse de l'enquête publique.

Sans réponse des services du contrôle de légalité sous un mois après dépôt la Préfecture, le PLU sera opposable. Approbation du PLU : Voté à l'unanimité.

Parution de la délibération d'approbation le lundi 24 octobre dans la Dépêche.

**Délibération : droit de préemption :** sur les zones urbaines U et à urbaniser AU.

Voté à l'unanimité.

Parution dans la Gazette du Midi et dans la Dépêche.

**Délibération :** réforme du permis de construire et autorisations d'urbanisme, permis de démolir, déclaration préalable pour l'édification de clôtures sur tout le territoire de la commune. Voté à l'unanimité.

**Questions diverses :**

\* Dates et organisation des festivités 2012.

- Repas des aînés : en mai.

- Fête de Layrac : apéritif du dimanche avec animation locale

\* Formation des agents à partir du 1er janvier 2012 par le Centre National de Formation des agents territoriaux: baisse des budgets, donc moins de formation et pas de remboursements des frais de déplacement.

**Séance du 14 décembre 2011 :**

**Acquisition de logiciels :**

- Dématérialisation des actes administratifs : 179,40€ TTC (voté)

- Dématérialisation de la paye : 358,80€ TTC (application progressive en 2012)

- « Délarchives » pour l'archivage des délibérations : 136,84€ TTC + maintenance 15€ annuel HT (voté).

**Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols :**

- Délibération après approbation du PLU

- pour arrêt de la convention avec la Direction Départementale des Territoires.

- et signature de la convention entre la Commune de Layrac sur Tarn et la Communauté de Communes de Villemur sur Tarn qui prendra effet à partir du 1er janvier 2012. Voté à l'unanimité.

**Questions diverses :**

- Dates des festivités validées : vœux le 15 janvier, repas des aînés le 12 mai.

- Devis de busage d'un fossé et création d'un regard 4 351€ Chemin de Rouzet. Une autre solution moins onéreuse a été retenue : bouchage du fossé étant donné son manque d'utilité.

- Présentation du rapport d'activité de la communauté de communes 2010.

- Le Plan de Prévention des Risques sécheresse est approuvé depuis le 18 novembre 2011. Il sera annexé au PLU dans un an.

- Frais totaux de PLU : 20 884 € + 1300 € enquête publique

- Le parquet de la sacristie est très détérioré par l'humidité. A restaurer car dangereux.

- Résiliation du compteur « école », demander un seul abonnement pour l'ensemble bibliothèque-mairie et programmation chauffage.

- L'appartement duplex doit se libérer fin décembre.

- Enquête publique pour le Schémat de Cohérence Territoriale du 15 décembre 2011 au 15 février 2012 sur l'aménagement du territoire.

- Salle polyvalente : architecte du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement a présenté 3 scénarios.

Chiffrage :

\* uniquement mise aux normes indispensables de l'ensemble : estimation 220 000€.

\* avec l'aménagement 1/3 de salle en salle indépendante : 420 à 435 000€.

\* démolition et reconstruction d'une salle : pour 150 personnes 340 à 375 000€.

# PETITE CHRONIQUE DE LAYRAC ...

## La Grande Guerre 14-18

### Honneur à nos Poilus

Chaque année le jour de la fête de notre village, le premier dimanche de septembre nos élus déposent une gerbe devant le Monument aux Morts rappelant les conflits mondiaux et relatant ce devoir de transmission de la mémoire aux générations qui nous suivent.

Mais que nous révèle ce conflit de quatre ans et quel éclairage peut-il nous apporter vis à vis de la guerre économique et financière qui amène tant de précarité à nos concitoyens ?

Car rappelons-le, toute guerre dénote un esprit de domination, possession, accaparement de la richesse, traités inégaux tel celui de Versailles qui met fin à la “der des der” et amenant vingt plus tard l’hécatombe de 39-45.

L’Europe dominait le monde sans partage. Seuls les Etats Unis d’Amérique et le Japon vainqueur de la Russie lui disputaient son hégémonie. Les démocratiques coexistaient difficilement avec la supranationalité des empires centraux et russe. Le nationalisme rendait l’étranger accapareur de nos biens. Une fuite en avant marquée par la course aux armements, une lutte féroce pour trouver des débouchés commerciaux amenaient inmanquablement vers l’affrontement.

Et notre village, il vivait dans une relative quiétude à l’ombre de son clocher et de sa mairie.

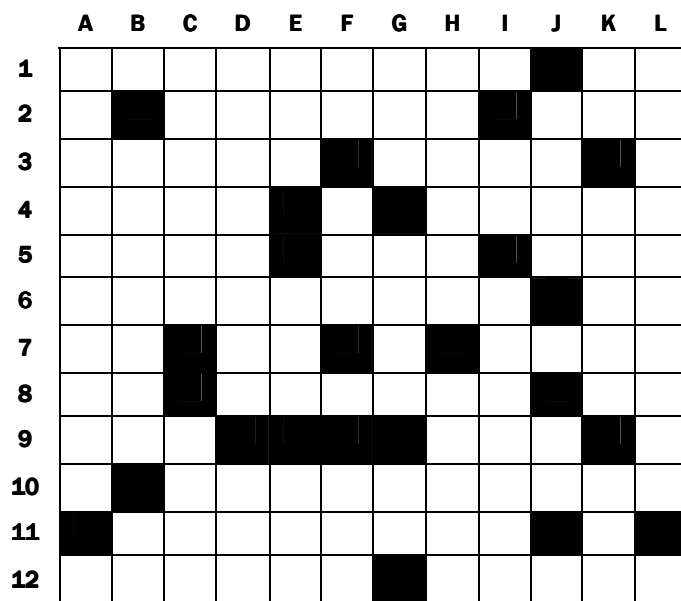
Les traditions rurales demeuraient vives et les classes sociales bien ordonnées. Les travaux des champs ou artisanaux rythmaient la vie quotidienne. Le chemin de fer qui s’arrêtait à La Magdelaine sur Tarn n’avait pas encore détrôné les voitures hippomobiles.

Depuis la fin du XIX ème siècle, l’école communale ouvrait sur le monde, celui de la ville, de la grandeur de la France, des nouvelles locales ou nationales mais les gestes et les attitudes demeuraient immuables.

Alors l’enfer des tranchées, de ces géants terrés comme des rats, exposés à un commandement qui ne connaissait que la marche en avant. Gagner ou périr ne jamais reculer ou être marqué du signe de l’ignominie nous renvoie à ces soldats de l’An II imprégnés de la notion de patrie, paysans à la conquête de l’Europe. Aujourd’hui où l’information est instantanée il est bon de retrouver l’esprit de nos anciens, leurs convictions poussées dans cet amour de la terre qui nous a apporté délivrance et liberté.

R.Mosnier

## LES MOTS CROISES DE JPA...



**HORIZONTAL** : 1 : Aux premiers degrés. Livre image. 2 : Corrompus. Animal de ferme. 3 : Orifice de narines. Couverture bizarre. 4 : A nettoyer. Petit lac salé qui a subi un raz de marée. 5 : Du levant ? Poème lyrique. Ville du Tarn et Garonne sans voyelles. 6 : Régime politique autoritaire. Lombric étêté. 7 : En matière de. Est content. Berger mécontent ou placement tronqué. 8 : Arrivé. Paradis des Grecs. Plus. 9 : Transport Sud Garonnais. Fait du bruit. 10 : Qui rejette toute autorité. 11 : Choix. 12 : Haut magistrat. Conseil souverain de la Rome antique.

**VERTICAL** : A : En tête d'associations. B : Pour transporter des billets. Terminaison latine. C : Légume sidéré. Maladie de peau. D : Celui qui a la charge du culte divin. Partie d'église. E : Sur le calavon. Si on le frotte, il pique. Bonne balle. F : Gardée par Argus. Bien donné. Vacances. G : Période chaude. Caïds. Tête de chanteuse. H : Bannir. Rumeurs. I : N'importe qui. Alcaloïde toxique. J : Force armée. Près de Dijon. K : Deux fois. Coûte cher à l'Europe. Transport Lyonnais Aéronautique. L : Doctrine politique.

### Solutions N° 33

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1	A	L	S	A	C	E		T	A	N	I	N
2	L	I	E	G	E		C	E	P	A	G	E
3	C	M			G	O	U	T	T	E		G
4	O	O		T		E	V	E		S	U	R
5	O	U	T	I	L		E	C	L	U	S	E
6	L	X		S	E	C			I	O		T
7			E	U	S		U	T	E		S	T
8	A	M	E	R	T	U	M	E		C	E	E
9	R	O	S	E		M	E	R	L	O	T	
10	O	D	O	R	A	T		R	E	U	O	V
11	M	E	D	O	C		P	E	S	P	N	I
12	E	S		C	A	V	I	S	T	E		N

# CHEZ NOUS...

ETAT CIVIL	SECRETARIAT
<p><b>Naissance de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elyssa MARCEL- -MOUSSAOUI, le 10 août 2011 (512 route de Toulouse).</li> <li>- Nino BONDEUX le 15 août 2011 (1080 Chemin des Couloms).</li> <li>- Théo CECCONATO- -DUJARDIN le 23 août 2011 (723 Chemin des Couloms).</li> </ul> <p><b>Décès</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Alisson FRITIERE le 25 juillet 2011.</li> <li>-Roger CALMETTES le 30 septembre 2011.</li> <li>- Bernadette BONNET, le 1<sup>er</sup> novembre 2011 (compagne de Raymond Brégail).</li> </ul> <p style="text-align: center;">*****</p>	<p><b>Le secrétariat est ouvert au public :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le lundi de 9h à 12h, de 14h à 18h</li> <li>- le mercredi et le jeudi de 9h à 12h</li> </ul> <p>Le secrétariat sera fermé: Les lundis 26 décembre 2011 et 2 janvier 2012.</p> <p>En cas d'urgence : appeler Mme Bonnet au 05 61 35 36 84. M. Brousse au 05 61 35 36 35</p> <p style="text-align: center;">*****</p>
<p style="text-align: center;"><b>VILLAGE FLEURI</b></p> <p>Les lauréates du concours des Villages fleuris de la Haute Garonne sont pour cette année :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Josette TATOUEAT</li> <li>- Mme Arlette GILET</li> <li>- Mme Lucie LABOUYSSE</li> </ul> <p>La remise des prix a eu lieu le jeudi 15 décembre au Conseil Général.</p> <p style="text-align: center;">*****</p> <p style="text-align: center;"><b>Site Internet.</b> <a href="http://www.layrac-sur-tarn.fr">www.layrac-sur-tarn.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><b>Mail mairie</b> <a href="mailto:mairielayracsurtarn@wanadoo.fr">mairielayracsurtarn@wanadoo.fr</a></p> <p>Vous pouvez, si vous le souhaitez, nous communiquer votre adresse électronique afin d'être informés plus rapidement, le cas échéant, pour vos démarches administratives (réception de carte d'identité...)</p>	<p style="text-align: center;"><b>NOUVEAUX ARRIVANTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Appartements Place du Souvenir : Marie-Ange FONTAINE. Marie-Christine FAURE.</li> <li>* Christelle STEIS et Christophe QUINTANA au 65 Chemin de la Mongiscard.</li> <li>* M et Mme SABIRON avec Andréa-Marie, Aaron et Aniel au 101 Route de Toulouse.</li> <li>* Laurent AGULLANA et Magali AUFIT au 1084 Chemin de la Mongiscard.</li> </ul> <p style="text-align: center;">*****</p> <p style="text-align: center;"><b>TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL</b></p> <p>Depuis le 14 novembre, M et Mme Naudy ont transféré leur agence immobilière ACCUEIL MIDI IMMOBILIER à leur domicile 81 place du Souvenir à Layrac et peuvent vous accompagner dans vos projets immobiliers.</p> <p style="text-align: center;">*****</p> <p style="text-align: center;"><b>PROCHAINS RENDEZ-VOUS</b></p> <p>Vœux de la municipalité : le 15 janvier à 11h. Repas des aînés : le 12 mai à 12h.</p>



## STOP INFOS...

### Le SIGEP: bref historique.

Les communes de Bondigoux, Layrac et Mirepoix ont délégué la compétence scolaire au Syndicat Intercommunal de Gestion des Etablissements Publics, dans un premier temps.

S'est ensuite ajoutée la compétence « enfance-jeunesse » avec l'ouverture  
 - de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (matin, midi et soir) les jours de classe ;  
 - et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement : les mercredis, petites et grandes vacances)

En 2007 de la compétence « petite enfance » a complété les services offerts aux familles en matière de garde des enfants avec la création d'une crèche multi-accueil « Prés en bulles ». La commune de Villematier est membre du SIGEP pour cette dernière compétence.

Le conseil syndical est composé de 12 titulaires et 4 suppléants:  
 - un président : Mme Jacqueline Bonnet, de 3 vice-présidents : Ms Eric Oget, Didier Roux et Jean-Michel Jilibert.  
 - 2 délégués titulaires et un suppléant par commune, soit pour Layrac : Ms Moïse Brousse et Philippe Busquère et Mme Janine Lautier.

Toutes les démarches concernant la scolarité (en maternelle ou en élémentaire) doivent être faites auprès de

Mme Josette Giovannaci.  
 au siège du SIGEP  
 57 Avenue du Pont à Mirepoix.  
 tél : 05-34-27-38-74 fax: 05 34 27 38 73.

Les inscriptions à l'ALAE et l'ALSH se font auprès de  
 la directrice Mme Véronique Montaner,  
 rue du Moulas à Mirepoix (locaux contigus à l'école).  
 tél : 05 61 09 34 04

Pour les inscriptions à la crèche, il faut s'adresser à  
 la directrice Mme Bérengère Sabi,  
 90 Chemin de la Mongiscarde à Layrac.  
 tél : 05 61 09 78 75

Les activités de « l'enfance-jeunesse » et « petite enfance » sont gérées par l'association professionnelle Loisirs Education et Citoyenneté dont la référente est Mme Séverine Saint-Jean.

## LA VIE A L'ECOLE...

Pour cette rentrée 2011-2012, peu de changements.

L'école maternelle accueille 41 enfants:

- une classe de 20 : regroupant 13 élèves en petite section et 7 en moyenne sections, avec Mme Fabre (directrice).
- une classe de 21 avec 15 élèves en grande section et 6 en moyenne section avec Mme Billard.

L'école élémentaire accueille 93 élèves:

- une classe de 24 CP avec Mme Dossier.
- une classe de 21 avec 17 CE1 et 4 CE2 avec Mme Jacomis et Mme Thomas
- une classe de 25 avec 13 CE2 et 12 CM1 avec M. Ribière.
- une classe avec 23 CM2 avec Mme Galino-Boisset

Combien de petits Layracois ?

- 6 fréquentent l'école maternelle
- 14 sont à l'école élémentaire

\*\*\*\*\*

Les parents délégués élus participant aux conseils d'école sont :

- Pour l'école maternelle : Mmes Sophie Pérez, Corinne Rumeau, Céline Ferran, Gaëlle Nègre.
- Pour l'école élémentaire : Mmes Sonia Gallégo, Corinne Argenty, Florence Busquère, Valérie Goran, Isabelle Castella, Corinne Denies et M. Denis Stuber.

L'association "Les amis des écoles" remercie tous les habitants de Layrac sur Tarn pour leur générosité lors de la vente des calendriers 2012. L'argent ainsi récolté permettra de participer au financement de différentes activités telles que sorties scolaire, spectacles, carnaval ...

D'autres manifestations sont prévues au cours de l'année, la prochaine aura lieu le 03 Février 2012 avec le loto des écoles, en espérant vous voir nombreux à la salle des fêtes de Mirepoix sur Tarn.

En attendant, "Les amis des écoles" vous souhaitent une bonne année 2012.

Thierry Bergeret pour les "amis des écoles"

## VIE ASSOCIATIVE...

- LE CLUB DES AMIS DE LAYRAC, section comité des fêtes a organisé les animations de la fête locale avec succès.

Cette année de nombreux jeunes, pilotés par des adultes ont sillonné le village, de maison en maison pour la tournée des fleurs. La nouveauté : Joseph au volant de son tracteur a effectué le circuit de la plaine. Tout ce petit monde a reçu un accueil chaleureux ce qui a ravi les participants et nous aussi.

Un grand merci à Alizéa et Lucie qui se sont aussi investies le dimanche dans les activités pour les enfants ainsi qu'aux parents bénévoles qui encadraient les jeux.

La soirée du samedi a été animée par NANOU PASSION entraînant de nombreux danseurs sur la piste.

*Jacqueline Faccin*

Rendez-vous chez la présidente Jacqueline Faccin de bon matin pour décorer le tracteur et se répartir les tournées :  
Rayhian, Audrey, Arnaud, Loïc, Téo, Isaure, Elise, Jeanne et Juliette,  
sur le tracteur : Lucie, Alexis B, Alizéa, Eléna, Alicia,  
plus ou moins cachés : Alexis G, Axelle.



### LES ACTIVITES du CAL

- Les soirées mensuelles « du club œnologie » ont repris.
- La section de danses anciennes a repris les répétitions avec un groupe d'une douzaine d'adultes et un groupe de 7 jeunes. Le Tourdion a participé à des animations diverses : maisons de retraites, festival « les marches du temps » à Graulhet, Rando-challenge départemental à Villemur.

En prévision : la traditionnelle soirée millas le 4 février à 20h.

# SCOT...



## ENQUETE PUBLIQUE

### SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU NORD TOULOUSAIN

Outils d'aménagement du territoire visant à organiser un développement urbain et cohérent, solidaire et durable, le SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale, du Nord Toulousain couvre 63 communes dont la nôtre.

Arrêté par délibération le 27 juin 2011, le projet fera l'objet d'une enquête publique **du 15 décembre 2011 au 15 février 2012 inclus.**

A ces dates, le dossier de SCoT sera mis à disposition du public avec un registre d'enquête destiné à recevoir ses observations ;

- au siège du syndicat mixte du SCoT, 130 avenue de l'Industrie, à Bessières (31660)
- dans les mairies de :
 

- Bessières	- Daux	- Montastruc La Conseillère
- Bouloc	- Fronton	- Verfeil
- Cadours	- Grenade	- Villemur Sur Tarn
- Castelnau-d'Estrétefonds	- Merville	

Le dossier pourra également être consulté sur le site internet du SCoT : **www.scot-nt.fr**. Des observations pourront être formulées directement sur le site internet du SCoT ou par courrier, à l'attention de la commission d'enquête, au siège du syndicat mixte du SCoT, **130 avenue de l'Industrie, 31660 Bessières.**

**La commission d'enquête recevra le public** dans les mairies suivantes :

- Grenade : mardi 20 décembre 2011, 16h-19h ;
- Bessières : samedi 07 janvier 2012, 9h-12h ;
- Cadours : lundi 09 janvier 2012, 14h-17h ;
- Montastruc la Conseillère : mercredi 18 janvier 2012, 14h-17h ;
- Fronton : mardi 24 janvier 2012, 9h-12h ;
- Verfeil : jeudi 26 janvier 2012, 9h-12h ;
- Daux : mercredi 01 février 2012, 14h-17h ;
- Villemur : samedi 04 février 2012, 9h-12h ;
- Merville : mercredi 08 février 2012, 9h-12h ;
- Bouloc : mercredi 08 février 2012, 15h-18h ;
- Castelnau d'Estrétefonds : mercredi 15 février 2012, 14h-18h.

**Une réunion publique** se tiendra à la salle des fêtes de Castelnau d'Estretefonds le samedi 14 janvier 2012 de 9h30 à 12h.

## RENCONTRES : le frelon asiatique ou Vespa Velutina

Le frelon asiatique provient du nord de l'Inde, de la Chine et de l'Indonésie. Il semble qu'il ait été introduit en France accidentellement, caché dans des poteries venant de Chine, fin 2004, dans la région de Tonneins (Lot et Garonne). Une seule reine fécondée a pu être à l'origine d'une prolifération très rapide qui a rapidement gagné le grand Sud-Ouest jusqu'à la Loire, le Pays Basque français et espagnol et le Languedoc-Roussillon.

CYCLE DE VIE Comme chez toutes les guêpes, les colonies de frelons ne vivent qu'une année. Suivons la vie d'une reine fécondée, appelée fondatrice, qui a hiverné bien à l'abri dans un trou d'arbre ou de mur, etc... Au printemps, cette reine ébauche un nid embryon et comme elle a été fécondée par un mâle à l'automne, elle se met à pondre quelques œufs qui deviendront larves puis ouvrières. Celles-ci prendront en charge la construction du nid et l'entretien de la colonie. La reine consacra alors le reste de sa vie à pondre. A ce stade, il y a dans le nid la reine, les ouvrières et le couvain (larves nées des œufs pondus par la reine). Ce couvain donne à la fin de l'été des mâles et des femelles. Le nid est alors à sa taille maximum et se compose de la reine, des ouvrières, des mâles, des femelles et du reste du couvain. Début automne, les mâles et femelles sont adultes et quittent le nid pour s'accoupler. Chaque femelle fécondée va hiverner bien à l'abri en attendant le printemps. Les mâles et le reste de la colonie ( vieille reine, ouvrières, couvain) vont mourir. Le nid sera donc vide l'hiver et ne resservira plus.

### LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Pour le moment, la méthode la plus efficace est la destruction du nid à la fin de l'été, car il y a dans le nid la vieille reine active, les mâles et les femelles futures reines les seuls pouvant assurer la multiplication de l'espèce. C'est donc le moment où la destruction du nid semble le mieux choisi. Cette destruction est délicate et peut être faite à l'aide d'une perche télescopique pour atteindre le nid et y déposer un puissant anesthésiant qui endormira la colonie. Il ne restera plus qu'à récupérer le nid et le détruire. Cette destruction doit être faite par des professionnels bien équipés.

Le piégeage avec des pièges cloche ou des bouteilles en plastique permet de prendre beaucoup de frelons avec un appât fait de bière et de sirop de fruit. Mais son efficacité n'est que partielle, car il suffit de quelques reines épargnées pour que l'espèce reprenne sa propagation au printemps suivant. De plus en détruisant des frelons, on tue aussi d'autres insectes au risque de fragiliser l'équilibre biologique.

J'ai fait un piégeage du 22/09 au 1/11. J'ai pris 392 frelons asiatiques et 308 frelons européens. A partir du 22/10, je n'ai pris que d'énormes asiatiques, sans doute des reines fécondées. Il y avait un nid de frelons à 150m. Est-ce peut-être la bonne période ?

J'espère dans un prochain article avoir plus d'informations sur le sujet.

S Laymajoux



Frelon asiatique



piège cloche



frelon européen

## STOP INFOS...

### SUIVI DE LA CONCENTRATION DE DIOXINES DANS LE LAIT, LES OEUFS ET LES SOLS

Dans le cadre de la « Commission de suivi dioxine », ECONOTRE a présenté le 27 octobre 2011 les résultats des analyses effectuées le 25 août, sur quatre exploitations situées sur les communes de Buzet, Roquemaure et Layrac.

#### Rappelons que :

- 1) ce suivi a démarré en 2004, 9 séries de prélèvements ont été réalisées (22/04/04, 07/09/04, 20/09/05, 22/09/06, 18/09/07, 5/09/08, 7/09/09, 6/09/10).
- 2) les résultats sont exprimés en picogrammes (pg)\* par gramme (g) de matières grasses (MG) (lait ou œufs) ou de matières sèches (MS) (sols);
- 3) \*1 pg = 0.000000000001g = 0.000000000000001 kg ;
- 4) les normes européennes sont de 3 pg par g de MG pour le lait et les œufs commercialisés et de 40 pg par g de MS pour les sols (restriction des cultures au delà de ce seuil).

#### **BILAN DES RÉSULTATS**

**LAIT** : 0.36 pg/g de MG. Ce résultat est très satisfaisants, et sans évolution significative (résultats précédents entre 0.15 et 0.48 pg/g MG).

**OEUFS** : valeurs entre 2.2 et 5.5 pg/g de MG (valeurs antérieures situées entre 0.85 et 6.9 pg/g de MG).

**SOLS** : valeurs entre 0.85 et 2.4 pg/g MS, les valeurs sont dans les valeurs normales (résultats précédents entre 0.35 et 25 pg/g MS).

Au vu des fluctuations observées dans les œufs et les sols, les résultats sont à rapprocher des pratiques habituellement identifiées dans les élevages familiaux :

- Alimentation à même le sol
- Brûlage de déchets de jardins
- Épandage de cendres dans l'enclos des poules

#### **CONCLUSIONS**

Ces résultats ne révèlent aucune évolution notable, liée ou non à l'incinérateur sur la concentration en dioxines du sol, du lait ou des œufs dans l'environnement du site ECONOTRE.

De nouvelles mesures seront réalisées en 2012 (période d'échantillonnage, protocole et laboratoire identiques).

Compte-rendu de Mme Carine Martin

Bulletin municipal – Layrac sur Tarn - N° 34 décembre 2011 .

## STOP INFOS DIVERSES...

### PROCHAIN PASSAGE DES ENCOMBRANTS :

Vous devez vous faire inscrire en mairie une semaine avant la date de passage.

Mardi 20 mars 2012

Mardi 19 juin 2012

Mardi 18 septembre 2012

Mardi 18 décembre 2012

### Les nouveaux horaires de la Déchetterie depuis le 1<sup>er</sup> septembre :

Du lundi au vendredi : de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Le samedi : de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h

Le dimanche : de 9h à 12h et de 13h à 17h

**Fermé le jeudi**

### INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre au plus tard.

Vous devrez remplir un formulaire et présenter votre carte d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile

**Une permanence sera ouverte le 31 décembre de 9h à 11h.**

### DATES DES ELECTIONS EN 2012

Élections présidentielles : 22 avril et 6 mai

Élections législatives : 10 et 17 juin.

### URBANISME : qu'est-ce qui change ?

La commune étant à présent dotée d'un document d'urbanisme, le PLU, l'**instruction des dossiers d'occupation des sols** (demandes de CU, de permis de construire, de démolir, demandes préalables...) ne seront plus instruits par les services de la DDT de Grenade mais par le service d'urbanisme de la Communauté de Communes de Villemur qui a cette compétence.

La convention signée entre la commune de Layrac et la Communauté de Communes de Villemur prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### BIBLIOTHEQUE

**La bibliothèque n'est plus ouverte le 1<sup>er</sup> samedi du mois.**

Devant le manque de fréquentation de notre bibliothèque, nous avons choisi de l'ouvrir dorénavant à la demande. Si vous souhaitez venir emprunter des livres, merci de le signaler à la mairie en laissant vos coordonnées, je vous rappellerai pour prendre rendez-vous. Si vous souhaitez les redéposer vous pouvez aussi le faire pendant les heures d'ouverture de la mairie.

Myriam ALVAREZ

## CCAS...

Les personnes seules, âgées, isolées...  
sont souvent la cible d'actes malveillants

Voici quelques conseils de sécurité donnés par la gendarmerie lors d'une réunion de sensibilisation

➤ A la maison :

Pensez à changer les serrures en cas de perte des clés.

Signaler à la gendarmerie tout cas suspect dans le voisinage comme par exemple des signaux inconnus sur les piquets de l'entrée des propriétés.

Ne pas répondre aux sondages par téléphone.

Concernant les services à domicile, penser à vérifier auprès de la gendarmerie si ces personnes sont bien accréditées pour faire les démarches et dans le doute, penser à relever les numéros des plaques d'immatriculation.

Enfin, en cas de vol, ne toucher à rien afin de permettre aux services compétents d'effectuer les prélèvements (d'empreintes par exemple). Dans ces circonstances, penser à prévenir votre assurance et votre banque. Par contre en cas de vol de téléphone portable penser à appeler immédiatement votre opérateur téléphonique.

➤ En voiture :

Concernant la voiture, ne pas laisser son sac à côté du conducteur à la vue de tous.

Penser à sortir les clés de la voiture même une fois dans le garage de la maison. Par ailleurs, il faut être méfiant des arrangements à l'amiable en cas d'accrochage et toujours se référer au constat à l'amiable.

➤ A l'extérieur :

Ne jamais donner son numéro de carte au distributeur de billet même si cette dernière a été « avalée » par la machine.

De même, ne jamais noter le numéro de la carte bancaire sur un papier.

Janine Lautier

\*\*\*\*\*

BONNE ANNEE 2012